



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2025/02

Nouveaux panneaux d'entrée de localité (PEL) de CHF 90'000.00

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 24 février 2025 pour l'examen du préavis municipal cité en titre. À la suite de cette séance nous avons envoyé une série de questions à Mme. Laetitia Kohler, Municipale en charge du dit préavis. Nous la remercions pour les réponses reçues à nos questions.

Analyse de la commission des finances

Le préavis propose de changer 34 panneaux d'entrée/sortie de nos localités. La commission des finances s'est intéressée principalement au coût du projet et non à son aspect esthétique. Pour 32 panneaux, le choix a été fait de les remplacer par des totems plutôt que de les garder ou de les remplacer par un format mât simple. Les totems ont un surcoût de 600.- par rapport au mât simple (1875.- vs 1277.-) soit un impact sur le préavis de 19'200.- (surcoût de 21%).



Avec la version totems, les futurs panneaux auront leur limitation de vitesse sur la même plaque que le nom de la localité (voir illustration ci-dessus). Si la loi venait à changer (par ex. 30 km/h) ou si l'on souhaitait adapter la vitesse dans nos villages, il faudrait alors remplacer l'entier du panneau au lieu de l'indication de la vitesse uniquement, générant une nouvelle fois un surcoût supplémentaire. Nous avons soulevé ce point à Mme Kohler dont voici la réponse : *« Il est très rare d'avoir un changement de vitesse aux entrées de localité et cela n'est pas un projet de la Municipalité. Il ne devrait donc pas y avoir de modification prévue ces prochaines années. »*

Depuis le début de la législature et au vu des nombreux investissements en cours (route de Salavaux, salle de sport/polyvalente, école, unité d'accueil pour écoliers, réseau d'eau potable, ...), la commission des finances a demandé à plusieurs reprises de limiter les futurs investissements aux projets prioritaires. En outre, ces panneaux ont déjà été mis à jour lors de la fusion, soit il y a moins de 15 ans.

Le Conseil communal a approuvé récemment des investissements importants pour la réfection de la route d'Avenches à Salavaux, ainsi que pour le l'entretien du réseau des routes communales. Lors des discussions de ces deux préavis, nous avons constaté qu'il y a encore beaucoup d'autres infrastructures à réaliser sur le réseau routier, notamment la sécurisation des piétons sur la route de Villars à Salavaux, la mise aux normes LHand des arrêts de bus ou la création de portiques aux entrées Villars-le-Grand et Vallamand-Dessous du village de Salavaux pour n'en citer que quelques-uns. De l'avis de la Commission des finances, ces projets permettant d'améliorer la sécurité des usagers devraient être réalisés en priorité sur les considérations purement esthétiques du présent préavis.

Conclusion

La Commission des finances, à l'unanimité, recommande au Conseil communal de refuser le préavis 2025/02. La commission estime, d'une part, que les panneaux actuels changés en 2011 sont encore en bon états et d'autre part, qu'au vu des nombreux investissements en cours cette dépense de 90'000.- n'est actuellement pas prioritaire.

La Commission des finances

Vully-les-lacs, le 3 mars 2025

Damian Fioretta Anne Jobin Antoine Parisod Arnaud Guignard Cédric Bardet